

Modalités de préinscription

Vous devez faire une demande de place en crèche sur le [portail Crèche en ligne](#) de la ville de Marseille. Le numéro de récépissé devra obligatoirement être indiqué sur la fiche de **PRE-INSCRIPTION** ou de **CONFIRMATION de PRE-INSCRIPTION** demandée ci-dessous par Poussy Crèche..

Télécharger une fiche de PRE-INSCRIPTION sur notre site.

- La compléter et la renvoyer par courrier électronique à l'adresse *preinscription.poussy@orange.fr, afin de vous communiquer vos références d'enregistrement (Numéro d'identifiant).
- **Joindre le dernier bulletin de salaire numérisé (un par parent)**

Ou bien

Télécharger une fiche de PRE-INSCRIPTION sur notre site.

- La compléter et la renvoyer à l'adresse suivante :
ASSOCIATION POUSSY CRECHE, Parc Hermes, 64 av d'Haïfa , 13008 Marseille
- Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse, afin de vous communiquer vos références d'enregistrement (Numéro d'identifiant).
- **Joindre le dernier bulletin de salaire (un par parent)**

Modalité de confirmation

Veillez confirmer entre les mois d'avril et juin que votre préinscription est toujours d'actualité.

Télécharger une fiche de CONFIRMATION de PRE-INSCRIPTION sur notre site.

- La compléter et la renvoyer par courrier électronique à l'adresse * preinscription.poussy@orange.fr
- Votre antériorité sera conservée, n'oubliez pas de renseigner votre numéro d'identifiant initial.

Ou bien

Télécharger une fiche de CONFIRMATION de PRE-INSCRIPTION sur notre site.

- La compléter et la renvoyer à l'adresse suivante :
- **ASSOCIATION POUSSY CRECHE, Parc Hermes, 64 av d'Haïfa , 13008 Marseille**
Joindre à nouveau une enveloppe timbrée à votre adresse afin que vous soit communiqué votre nouveau numéro d'identifiant pour l'année à venir, vous restez sur liste d'attente.

Les listes sont étudiées en avril et deviennent définitives entre juin et septembre. Si la direction de l'association ne vous a pas contacté, c'est que vous restez préinscrits sur liste d'attente, et ce dans la mesure où vous avez renvoyé votre fiche de confirmation de préinscription.

Les listes d'inscrits sont figées de septembre de l'année en cours à juin de l'année suivante, aucune inscription non programmée ne pourra se faire en cours d'année.

A quel moment êtes-vous inscrit sur un établissement ?

Lorsque le service administratif de l'Association vous contacte, vous demande de compléter un dossier d'inscription définitif et vous fait signer votre contrat d'admission.

Dans le cas contraire vous restez sur liste d'attente.

***Cette adresse mail ne sert qu'à déposer les dossiers de préinscriptions.**

Pour toute autre demande, permanence téléphonique 04 91 79 05 37 le mercredi 9h – 12h